# ATTESTATION DE DEPOT DE FONDS A UN COMPTE BLOQUE « CAPITAL SOCIAL »
## Art. 78 et 83 loi du 24/07/66
## Art. 62 décret du 23/03/67

Je soussigné(e) Mme Amélie BERTRAND agissant en qualité de Conseillère professionnelle

de la CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE , ayant son siège au 106 quai de Bacalan - 33300 BORDEAUX, et immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le n° 434 651 246

Atteste qu'une somme de 3000 € a été versée à un compte bloqué 23135137375

Pour la société en formation SAS AB PLOMBERIE ET CHAUFFAGE .

A l'agence de Artigues près Bordeaux.

Le versement se décompose comme suit :

| Dépositaire | Montant |
|---|---|
| M Richard BORDINA | 600€ |
| M Thierry COUTURAS | 1050€ |
| M Eric DUPUY-BONNIN | 900€ |
| M Aurélien VAZ | 450€ |
| | |
| | |

La Caisse Régionale agit ainsi à titre de simple dépositaire agréé désigné par la législation des Sociétés et décline toute responsabilité quant à l'origine des fonds déposés et leur utilisation après déblocage.

Fait à Artigues près Bordeaux le 10/06/2024

Signature :

CRÉDIT AGRICOLE D'AQUITAINE
Espace PRO Bordeaux Rive Droite
3 Av. du Moulinat 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX
Tél. 05 57 33 29 01
proup.bordeauxrivedroite@ca-aquitaine.fr